

**QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL**

---

**PROCES-VERBAL DE LA QUATRE-CENT QUARANTE-CINQUIEME SEANCE**

Tenue au Palais des Nations à Genève,  
le vendredi 4 décembre 2002 à 10h25.

Président: S.E. Mme A. MOHAMED (Kenya)

Sommaire:

Page

Débat général, notamment sur les relations  
entre l'OIM et l'ONU (suite)

1

---

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

DEBAT GENERAL, NOTAMMENT SUR LES RELATIONS ENTRE L'OIM ET L'ONU

(MC/INF/252, MC/INF/254, MC/INF/258, MC/INF/259, MICEM/9/2002,

Documents de séance 2 et 3)

1. M. KESSEDJIAN (France) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, dont l'arrivée témoigne des qualités de dynamisme de la Direction de l'OIM. Les nouveaux Membres apprécieront l'atmosphère de coopération qui a de tout temps prévalu à l'Organisation. Il se félicite du consensus auquel est parvenue le Sous-Comité du budget et des finances sur des points aussi importants que la croissance de la part de budget allouée à l'administration ou les économies réalisées sur les postes correspondants. Bien que la France voie d'un œil favorable l'expansion qu'a connue l'OIM durant le mandat de l'actuel Directeur général et celui du Directeur général adjoint ainsi que de la progression justifiée de ses ressources, elle estime qu'une évolution de ce genre devrait reposer d'une part sur l'engagement et la responsabilité partagés des Etats Membres, et d'autre part sur une bonne discipline budgétaire du côté de l'Organisation.
2. La création du Programme de migrations pour le développement en Afrique (MIDA), qui non seulement incite des ressortissants africains qualifiés à rentrer dans leur continent d'origine, mais encore s'inscrit dans le cadre élargi des retombées positives des migrations et du potentiel qu'ont celles-ci à l'égard du développement, constitue l'un des exemples les plus encourageants de l'expansion de l'OIM. L'orateur considère néanmoins qu'il n'est pas souhaitable de développer certaines activités telles que les opérations en rapport avec l'aide humanitaire, celles-ci n'ayant guère à voir avec le mandat de base de l'OIM, laquelle s'est toujours présentée comme une organisation de services se tenant à la disposition de ses membres et a donné la preuve de sa capacité à intervenir efficacement et rapidement. Il lui faut rester dans cette voie alors même qu'il peut être utile de réfléchir aux perspectives à moyen et long termes.
3. Les migrations sont un facteur essentiel des sociétés modernes et des rapports entre États, comme le montre le fait que quelque 175 millions de personnes vivaient en dehors de leur pays en 2000. Les facilités actuelles en matière de transport et les nouvelles technologies de communication, la pénurie de main-d'œuvre au Nord et les besoins de compétences intellectuelles comptent parmi les principaux facteurs dont dépendent de nos jours les migrations. Compte tenu du nouveau contexte de mondialisation, il convient de trouver des réponses appropriées, tout en évitant des retombées négatives telles que la traite des êtres humains et la montée de toutes les formes de xénophobie, et cela en faisant en sorte que les migrations et l'idée qu'on s'en fait contribuent au développement de l'humanité.
4. Vu leur portée et leur impact, il est certain que les migrations doivent être gérées dans le cadre du système des Nations Unies. Aucune organisation au sein de ce système n'est toutefois spécifiquement mandatée pour cela. La France considère que l'OIM, qui possède actuellement le statut d'observateur à l'ONU et qui a notablement renforcé les liens avec les fonds et programmes des Nations Unies, devrait faire le pas de demander à devenir une institution spécialisée. Bien que certains États Membres ne soient pas favorables à ce projet à moyen terme, la France estime que sa réalisation profiterait à tous ceux qui sont concernés, particulièrement

pour ce qui est de l'action concertée entre tous les intervenants des diverses organisations. Cette démarche doit bien sûr obtenir l'aval de tous les États Membres, l'OIM ne devant par ailleurs rien perdre de son efficacité et de sa rapidité d'intervention.

5. M. MOLANDER (Suède), porte-parole du Groupe des pays nordiques, félicite l'OIM d'avoir organisé un autre débat important dans le cadre du Dialogue sur la politique migratoire internationale et l'encourage à poursuivre dans cette voie, tout en se concentrant sur les activités de son mandat de base. Alors que les migrations internationales constituent un défi mondial pour les pays industrialisés comme pour les pays en développement, l'OIM se doit, en tant qu'organisme intergouvernemental, de collaborer avec ses partenaires de la communauté internationale afin de promouvoir des migrations ordonnées et de faciliter pour cela le dialogue et la coopération entre États.

6. Les pays nordiques accordent une grande importance à l'engagement constant de l'Organisation en matière de coordination avec les autres acteurs concernés des Nations Unies, et ils saluent son travail de facilitation des rapatriements volontaires. L'Organisation mérite également d'être félicitée pour sa participation active aux Processus d'appels globaux interorganisations des Nations Unies, pour son travail avec le Comité permanent interorganisations ainsi que pour la planification stratégique conjointe selon le Plan d'action humanitaire commun appliqué en maints endroits de la planète. Les pays nordiques approuvent l'intention de l'OIM et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de sceller une alliance stratégique destinée à résoudre en concertation les problèmes posés par les migrations internationales, et ils invitent l'OIM à créer un canevas pour la coopération avec d'autres partenaires clés. L'Organisation doit toutefois déterminer quelles sont ses capacités et ressources propres avant de lancer de nouveaux programmes, particulièrement dans des situations d'urgence complexes, les conséquences d'un arrêt brutal de ceux-ci par manque de ressources pouvant être graves — comme on a pu le voir en Afghanistan l'an dernier. À cet égard, il importe d'établir des prévisions de financement.

7. Les pays nordiques feront part ces prochains mois de leur point de vue sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies, estimant qu'il serait prématuré de donner une réponse définitive maintenant. Le fait que l'Organisation devienne une institution spécialisée comporte des avantages, par exemple un accès plus aisé aux processus et missions menés par les Nations Unies, ou une réponse mieux coordonnée et adaptée aux défis des migrations à venir; mais il implique aussi des désavantages — structure administrative plus lourde, organisation moins réactive, etc. Les pays nordiques préconisent que ce soit l'Organisation elle-même, préférablement en commandant une étude indépendante, qui examine plus en détail une éventuelle modification de son statut, en insistant sur les conséquences qui en découleraient pour les bénéficiaires de l'OIM, pour les États Membres, pour les donateurs et les programmes et pour son personnel.

8. Les pays nordiques soutiennent le rôle important de l'OIM sur le plan de l'action humanitaire et apprécient le document relatif à la stratégie générale correspondante. Ils apprécient de même les efforts de l'OIM pour lutter contre la traite des femmes ainsi que son action pour le retour en sécurité des victimes et la facilitation de leur réintégration. Il faut continuer à développer ces programmes en étroite collaboration avec les organisations concernées. Les efforts déployés par l'Organisation pour intégrer la question de la sexospécificité

doivent être redoublés, sachant que le soutien et l'engagement de la Direction ont été appréciés. On a pris note avec satisfaction de ce que l'OIM, soucieuse de la sécurité du personnel sur le terrain, a décidé de rester au sein du système UNSECOORD, et notamment des mesures administratives dont est convenu le Sous-Comité du budget et des finances pour permettre à l'Organisation de faire face à des dépenses de sécurité accrues qui, en toute logique, doivent élargir au budget de base.

9. Malheureusement, le Conseil a dû aborder à nouveau la question des contributions impayées, invitant instamment tous les États Membres à régler entièrement leurs cotisations en temps voulu. Il faut à l'évidence appliquer désormais l'Article 4 de la Constitution et prendre sérieusement en considération d'autres mesures telles que la fermeture de bureaux ou le report d'activités prévues dans les États concernés: tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations envers l'Organisation. L'OIM devrait aussi rechercher plus assidûment comment inciter au paiement des cotisations. Les pays nordiques se déclarent spécialement satisfaits de ce que le Sous-Comité du budget et des finances se soit entendu sur une solution consistant à réinjecter dans le système les excédents dégagés du budget administratif. Ils estiment toutefois regrettable qu'une grande partie du précieux temps alloué à la réunion ait été consacré à ce sujet plutôt qu'à des problèmes plus essentiels.

10. M. BOGUNOVIC (Slovénie) déclare que son pays, qui n'est devenu membre de l'OIM que récemment, s'est forgé une solide expérience de la gestion des migrations, en acceptant pour commencer des milliers de réfugiés fuyant des pays voisins en guerre. Après une première phase d'accueil, les autorités slovènes et la société civile ont travaillé de concert afin de prodiguer des soins adéquats aux réfugiés puis, après signature de l'accord de paix, d'aider ceux qui souhaitent être rapatriés. La Slovénie a franchi récemment un pas supplémentaire en proposant aux réfugiés qui ne souhaitent pas rentrer dans leur pays de les intégrer dans la nouvelle communauté. Des organisations telles que l'OIM et le HCR ont joué un rôle important dans ces activités et continuent de le faire.

11. Les défis que posent désormais les migrations ne sont plus les mêmes qu'autrefois; les stratégies doivent faire face à une économie en expansion, à une population vieillissante et à d'autres facteurs préoccupants. À l'instar de nombreux États, la Slovénie aura besoin à l'évidence de renouveler sa population active qualifiée et la récente adoption par le Parlement slovène de la législation remaniée sur les migrations a couronné les efforts déployés pour préparer une politique migratoire exhaustive: principal outil au service de la gestion des migrations, celle-ci définit au niveau des politiques des actions et des mécanismes pour tous les domaines touchant aux migrations — migrations forcées, contrôle des migrations, facilitation des migrations, migrations et développement.

12. Lors de la préparation de la législation, on a rappelé que la réussite de la gestion des migrations dépend en grande partie de la coopération entre les intervenants clés. Les migrations, offrant typiquement un exemple d'interdisciplinarité, suggèrent bien que non seulement la coopération s'impose entre les différents organes du gouvernement et d'autres institutions d'un pays, mais aussi entre les États. C'est dans cette optique que la Slovénie soutient l'OIM dans sa volonté de poursuivre le débat sur les migrations, débat dont il ressort un consensus croissant et le constat que tous les intéressés tirent profit des migrations. Peu à peu, la distinction entre pays d'immigration et pays d'émigration s'estompe tandis que les migrants sont plus mobiles que

jamais en cette époque de mondialisation. Les États devraient en revanche intensifier la lutte contre la traite des êtres humains et renforcer la protection des femmes et des enfants — les victimes les plus vulnérables de cet intolérable commerce. Ils doivent s'entendre pour combattre les réseaux de trafiquants aux niveaux national et international, des pays de départ à ceux de transit ou de destination: seule une action coordonnée et conjointe de la communauté internationale tout entière peut donner des résultats. La Slovénie espère avoir l'occasion de participer au débat sur une éventuelle modification du statut institutionnel de l'OIM. Elle partage l'avis de l'Organisation que ses points forts — liberté d'action, structure de direction légère et flexible, administration non contraignante, etc. — sont de la plus haute importance pour gérer les migrations efficacement au niveau mondial.

13. Mme FILIP (Roumanie) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et aux observateurs. Le droit à voyager librement dans l'espace Schengen ayant été récemment accordé aux citoyens roumains, la crédibilité de son pays en tant que partenaire à la création d'une Europe libre et sûre s'en trouve grandie. Les efforts déployés par la Roumanie pour lutter contre les migrations irrégulières et contre la traite des êtres humains, et aussi pour faciliter le retour volontaire et protéger les droits des migrants, ont conduit au développement de politiques nationales et à la consolidation de la coopération internationale dans ces domaines, et ce avec l'aide précieuse de l'OIM.

14. En raison de l'apparition de nouveaux schémas migratoires et de la confusion croissante de notions telles que pays d'origine, pays de transit et pays de destination, les États ont dû se doter des capacités leur permettant de répondre aux nouveaux défis. Sous cet angle, la coopération internationale est essentielle, et, au vu de l'invitation du Directeur général à réfléchir sur l'avenir des relations entre l'OIM et les Nations Unies, la délégation roumaine est amenée à poser trois questions qui pourront servir de points de repère: Premièrement, comment entretenir et développer les compétences acquises par l'OIM? Deuxièmement, comment mieux coordonner l'action de l'OIM et celle d'autres organisations internationales (institutions spécialisées des Nations Unies, surtout)? Troisièmement, comment accroître les ressources de l'Organisation et en améliorer l'utilisation? Pour y répondre, il est indispensable de garder à l'esprit combien il importe que l'OIM ne perde rien de sa spécificité, caractérisée par la souplesse d'action, par la coopération en partenariat avec les gouvernements et la société civile, par la consolidation d'alliances stratégiques avec d'autres organisations internationales.

15. Consciente des aspects pratiques des activités de l'Organisation, la Roumanie salue les efforts du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM) s'agissant d'affiner les notions en rapport avec les migrations et d'énoncer les éléments permettant de renforcer le rôle de l'OIM. Elle approuve la proposition visant à organiser des consultations régulières dans le cadre d'une série de réunions informelles ayant lieu entre les sessions du Conseil de l'OIM. Elle approuve de même la suggestion des pays nordiques de mener une étude détaillée portant sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies. La Roumanie félicite l'Organisation d'avoir abouti à un consensus relativement à l'utilisation systématique des excédents dégagés du budget administratif; elle engage les États Membres, qui bénéficieraient ainsi d'une réduction de leur cotisation prévisionnelle, à verser au Fonds 1035 un montant équivalent au titre de contribution volontaire pour financer des projets à venir dans les États Membres en développement et en transition.

16. Mme KRAIA (Grèce) déclare qu'elle entend souligner l'influence positive de la régularisation du statut des immigrants, premier pas vers l'intégration et la réduction du taux d'immigration irrégulière. Dans les années 90, un très grand nombre d'immigrants sont venus en Grèce, en provenance principalement des Balkans, de l'Europe centrale et de l'Europe orientale. Sur les 11 millions d'habitants recensés en Grèce en mars 2001, 800 000 étaient des immigrants, dont 380 000 s'étaient établis dans la région d'Athènes, les autres s'étant installés un peu partout dans le pays. Au total, ils comptent pour près de 10 pour cent de la population totale. En tout, les immigrants réguliers en Grèce sont au nombre de 600 000.

17. En 2001 et en 2002, la Grèce a adopté de nouvelles lois pour combler des lacunes de la législation existante, de manière à traiter efficacement le problème de l'immigration, et plus spécialement pour combattre l'immigration irrégulière et faciliter l'intégration des immigrants dans la société grecque. Des dispositions légales ont été approuvées d'une part pour la délivrance de permis de séjour et de permis de travail aux immigrants réguliers, et d'autre part pour la légalisation du statut des immigrants vivant en Grèce sans permis au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Celle-ci prévoit non seulement une procédure permettant aux immigrants d'accéder au marché du travail national, la protection des droits des immigrants, leur intégration à la société grecque (éducation des enfants, assistance juridique, sécurité sociale et soins de santé, etc.) ou le regroupement familial, mais encore, aux niveaux central et régional, la création de services spéciaux destinés aux immigrants afin de promouvoir la mise en œuvre de la politique migratoire nationale.

18. On entend grâce à cette nouvelle législation contrôler l'afflux d'immigrants irréguliers aux frontières, légaliser graduellement leur statut, et intégrer économiquement et socialement les immigrants légaux dans la société grecque, surtout dans le dessein de protéger les droits de l'homme des immigrants. Suite à l'afflux d'immigrants des années 90, dont la plupart sont en situation irrégulière, la Grèce a lancé deux programmes de légalisation — en 1998, puis en 2001. Le premier a eu pour effet que 380 000 personnes ont déposé une demande de résidence provisoire, et 220 000 autres, une demande de séjour de durée fixe et d'autorisation de travail. Les candidats au séjour de durée fixe, dont l'âge se situait entre 20 et 44 ans, sont originaires des pays suivants: Albanie (61,8 %); Bulgarie (7 %); Pakistan (4,3 %); Roumanie (3,9 %); Ukraine (2,8 %); Pologne (2,5 %); Egypte (2,4 %); Inde (2,1 %); Géorgie (1,7 %); Philippines (1,7 %), etc. En outre, 350 000 personnes ayant déposé une demande de séjour provisoire aux termes de la nouvelle législation sont dans l'attente d'une réponse.

19. M. KARIYAWASAM (Sri Lanka) fait remarquer que, le processus de mondialisation ayant obligé près de 3 % de la population mondiale à vivre et travailler dans un pays autre que celui de naissance ou de citoyenneté, les migrations transfrontières sont en train de devenir une réalité quotidienne; parallèlement, les apports considérables de millions de migrants à l'économie et à l'avancement socioculturel de leur pays de résidence temporaire doivent être reconnus. Néanmoins, des migrations d'une telle ampleur exercent des effets économiques et sociaux complexes, à la fois positifs et négatifs. Il est souvent question de trafic d'êtres humains et d'abus de la législation sur l'asile et les réfugiés, et l'on voit augmenter les migrations transfrontières irrégulières — deux phénomènes ayant des conséquences néfastes non seulement pour les pays d'accueil, mais encore pour les pays d'origine. Par ailleurs, les migrants illégaux sont exposés à l'exploitation et aux pires abus. Du point de vue de son pays, les mécanismes de régulation

stricts ne constituent pas une réponse suffisante; une solution consisterait donc peut-être à offrir légalement des emplois dans les pays où il y a manifestement du travail.

20. Dans le monde, près de la moitié des migrants sont des femmes, qui se déplacent pour la plupart toutes seules, fuyant la pauvreté ou tâchant d'améliorer la situation socio-économique de leurs familles. En 1999, au Sri Lanka, 62 % des envois d'argent de particuliers provenaient de travailleuses migrantes, lesquelles représentaient 65 % de tous les travailleurs expatriés. Il arrive que des femmes recourent à l'immigration irrégulière ou clandestine lorsque les possibilités de migration sont restreintes ou nulles. La plupart des migrantes occupant de nos jours des postes non qualifiés ou étant employées sur le marché non structuré, elles n'ont que des perspectives limitées d'amélioration de leur situation. Outre qu'elles sont mal payées, elles travaillent beaucoup, ne sont pas assurées d'un emploi durable et ne bénéficient que de prestations sociales réduites. Tout cela justifie de bien prendre soin de tenir compte de la dimension du genre lorsqu'on traite de questions migratoires.

21. Il faut à l'évidence mieux se comprendre aux échelons mondial et régional et mieux coordonner les approches internationales et régionales en matière de gestion des migrations. Par conséquent, il conviendrait de traiter les différentes questions de concert avec un plus large éventail d'intéressés, en vue de conclure des accords bilatéraux, régionaux et internationaux pour promouvoir des migrations ordonnées, dans l'intérêt tant des pays d'origine que des pays d'accueil. La solution consiste donc non pas à entraver arbitrairement la mobilité, mais à mieux gérer. On observe avec plaisir en Asie l'intensification de la coopération dans le domaine du contrôle des migrations irrégulières et de la traite des êtres humains, ce à quoi incitent le Processus de Manille, la Conférence ministérielle régionale de Bali sur l'introduction clandestine, la traite des êtres humains et le crime transnational qui y est associé (février 2002) et nombre d'autres initiatives. Sri Lanka prévoit par ailleurs d'accueillir en avril 2003 les premières consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre (à l'intention de pays d'origine situés en Asie), auxquelles devraient participer dix pays de la région.

22. La visite du Directeur général au Sri Lanka en mai 2002 a signalé l'intensification de la coopération élargie de l'OIM pour ce qui est de renforcer les compétences locales en matière de gestion des migrations, de lutter contre la traite des êtres humains et de promouvoir le bien-être des travailleurs migrants. Le Sri Lanka apprécie par ailleurs le rôle de l'Organisation dans la facilitation des retours assistés et des retours d'urgence, ainsi que l'aide qu'elle apporte à l'élaboration de programmes de réintégration pour les migrants de retour.

23. Même si, depuis des années, le monde entier rend hommage à l'OIM pour sa capacité à réagir avec une promptitude et une flexibilité inhabituelles, Le Sri Lanka estime que l'Organisation doit être renforcée non seulement en tant que prestataire de services, mais aussi en tant que lieu de débat pour les problèmes de politique migratoire complexes. En outre, la grande variété des questions en rapport avec les migrations exige, au niveau national, une approche interministérielle des politiques migratoires, et, au niveau international, une coopération accrue à l'égard de laquelle l'OIM pourrait avoir un rôle clé par le biais d'alliances stratégiques renforcées. Le Sri Lanka partage l'avis du Directeur général: l'Organisation doit marier la continuité au changement. La formule du financement par activité fonctionne bien et doit être maintenue: son efficacité en fonction des coûts est favorable et sa mise en œuvre est rapide. L'OIM doit être un forum où l'on débat en général de sujets touchant aux migrations dans un

contexte régional autant qu'international; le dialogue doit déboucher sur des solutions et des arrangements pratiques et efficaces.

24. Les membres de l'OIM étant toujours plus nombreux, on devrait parvenir à financer des solutions mondiales et régionales plus durables qui soient à la fois pragmatiques, humaines et équitables. Le Sri Lanka compte donc sur l'adhésion à l'OIM d'un nombre accru de pays d'Asie. Pour ce qui est des relations entre l'OIM et les Nations Unies, une approche mesurée et prudente semble indiquée parce que d'une part la situation actuelle peut se prolonger et que d'autre part il faut absolument garder à son niveau présent l'enveloppe financière permettant d'exécuter les projets tout en préservant la flexibilité de l'OIM et sa capacité de réaction rapide pour un coût modique. Par ailleurs, il faut être conscient que le dialogue actif sur des sujets importants serait facilité si l'OIM devenait une institution spécialisée. Cette question mérite d'être encore débattue spécifiquement, et le Sri Lanka soutient la proposition visant à ce que l'Organisation examine de manière indépendante l'ensemble de ce sujet. Pour conclure, le Sri Lanka, estimant que l'OIM, grâce à son Directeur général, est bien partie pour devenir une organisation intergouvernementale véritablement universelle, prévoit de soutenir la candidature de M. McKinley à un second mandat.

25. M. UMER (Pakistan) déclare qu'il est nécessaire, pour se faire une idée précise du caractère complexe des migrations aujourd'hui, d'en étudier les causes premières — conflits, persécutions, privations économiques, etc. —, lesquelles conduisent des millions de migrants à abandonner leur foyer pour de lointaines destinations où des cultures qui leur sont étrangères mettent leur système de valeurs à rude épreuve. Le débat en cours sur les migrations souligne les bénéfices qu'on peut mutuellement retirer de migrations ordonnées, ce qui demande la création de normes internationales pour faciliter les déplacements de personnes, ce à quoi l'OIM pourrait significativement contribuer en assumant la fonction capitale de médiateur entre les économies où l'offre de travail est insuffisante et celles où elle est surabondante.

26. Les conceptions actuelles en matière de migrations sont entachées d'une idée erronée: les migrants déformeraient les valeurs et normes culturelles des pays d'accueil. Cette généralisation à partir d'incidents exceptionnels a contraint politiciens, faiseurs d'opinion et médias à mettre en avant le rôle bienfaisant de migrants qui font rebondir la culture et contribuent au développement économique. La plupart des pays occidentaux n'auraient pas atteint l'état d'avancement qu'on sait sans le dur labeur des millions de migrants qui ont aidé à reconstruire leur continent ravagé par la seconde guerre mondiale; de même, selon une étude du Centre d'étude du marché du travail de la Northeastern University de Boston, les 13 millions de migrants entrés aux Etats-Unis entre 1990 et 2001, payant plus d'impôt qu'ils n'ont bénéficié de services, ont largement alimenté la phénoménale croissance économique du pays pendant cette décennie.

27. Parallèlement à la création d'un canevas humain pour des migrations ordonnées, il faut tenter de mettre en place une structure durable de coopération économique garantissant une répartition équitable des richesses entre les pays et en leur sein, atténuant les privations due à une mondialisation effrénée, donnant des occasions égales à tous, libérant les nations très endettées de leur fardeau écrasant et encourageant les investissements dans le secteur social — éducation et santé, en particulier. Faute d'un tel canevas, l'espoir de juguler les migrations irrégulières restera vain. La pose d'obstacles juridiques et administratifs n'endigera pas l'afflux d'immigrants, mais l'amélioration des conditions économiques, elle, le fera.



28. Les événements du 11 septembre 2001 ont donné une mauvaise image des migrants et favorisés les attitudes xénophobes, racistes et anti-migrants dans le monde entier. Pourtant, le monde musulman ne doit pas être jugé à l'emporte-pièce au vu des actes de quelques égarés; c'est pour l'OIM un défi de taille que de venir à bout de tels errements et distorsions. Les migrants sont un pont vital entre les différentes cultures et sociétés, le couper ne ferait que radicaliser la polarisation culturelle de la planète et servir du même coup les ambitions des agents de la discorde et de l'affrontement. On constate avec satisfaction que la résurgence de forces politiques d'extrême droite dans plusieurs pays européens est négligeable en comparaison du bien plus grand ascendant des forces de la raison, de la tolérance, de la compréhension et de la compassion.

29. Pour décider si l'OIM doit devenir membre des Nations Unies ou si elle doit conserver son statut actuel, il faut bien réfléchir et se baser sur un rapport exhaustif des avantages et inconvénients des deux formules. Le nombre sans cesse croissant de Membres de l'OIM non seulement indique la pertinence élargie de l'Organisation par rapport aux réalités contemporaines, mais encore témoigne de ses nouvelles attributions. Par conséquent, le Pakistan se félicite de l'acceptation par le Conseil de la proposition d'augmenter le budget de 2,54 %; il estime que la proposition de porter le taux de la Commission sur frais généraux à 12,5 % est un bon moyen de réunir les fonds supplémentaires que l'OIM devra engager. L'Organisation doit lutter sans répit pour assurer une représentation géographique équitable au sein de son personnel, et sa vocation universelle doit se traduire par le recrutement à son siège et dans ses bureaux extérieurs d'un plus grand nombre de professionnels originaires de pays en développement.

30. M. DEMBRI (Algérie) observe que les flux migratoires ont toujours fait partie de l'histoire de l'humanité et que maintes nations ont été capables d'intégrer les migrants dans un processus dynamique menant au progrès et à la prospérité. Les pays développés ont grandement profité de ce capital humain, comme en témoignent les appels à la main-d'œuvre lancés après chacune des deux guerres mondiales puis à l'occasion du boom économique des années 60. Les grandes infrastructures industrielles, agricoles et minières ont été créées grâce aux migrants. Quoique diverses et nombreuses, les causes des migrations sont avant tout liées aux inégalités, particulièrement apparentes dans le contexte d'une mondialisation tendant à marginaliser des franges entières de la population plutôt qu'à susciter le partage des richesses; elles le sont aussi à des facteurs qui altèrent la stabilité et la sécurité intérieure de beaucoup de pays en développement. Étant donné la complexité des flux migratoires, qui touchent pareillement pays d'origine, pays de transit et pays de destination, il faut pratiquer une approche mondiale. Avec le mandat de l'OIM, on dispose d'un canevas multilatéral adéquat pour dialoguer, agir et coopérer. À ses débuts, l'Organisation a démontré ses capacités lorsqu'il s'est agi, au sortir de la seconde guerre mondiale, de relever le défi des migrations à l'échelon international. Notant qu'emmenée par son Directeur général, l'OIM a substantiellement amélioré son efficacité et fait preuve d'initiative et d'imagination pour traiter les nombreux problèmes de migration, l'Algérie soutient la candidature de M. McKinley à un second mandat. M. Dembri rend également hommage au Directeur général adjoint pour son importante contribution au dynamique développement de l'Organisation, et il félicite le personnel de son excellent travail.

31. Selon l'orateur, il ne faut pas que le dialogue sur la politique migratoire internationale en reste au stade de la consultation: il doit être doublé d'une action concrète, dans le dessein de faciliter la coopération entre les États et divers partenaires s'agissant de gérer les problèmes liés aux migrations, d'une part, et de supprimer les approches unilatérales ou restrictives, d'autre part. Le nombre croissant de pays africains qui déposent une demande d'adhésion à l'OIM témoigne de l'urgence de leurs besoins dans le domaine de la prise en charge des migrants. Sur ce continent africain où les pays les moins avancés sont les plus nombreux, où les conflits sont à l'origine de mouvements de population massifs, il est du devoir des autres États de prêter main-forte aux Africains eux-mêmes, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), lequel représente un précieux canevas politique et intellectuel de solidarité entre pays Africains.

32. Pour éviter les multiples généralisations auxquelles ont donné lieu les événements tragiques du 11 septembre 2001 — événements que l'Algérie a été le premier pays à condamner —, l'OIM doit intégrer plus soigneusement à son travail quotidien un volet d'explication ou d'interprétation, dans le dessein d'éviter certains raccourcis dangereux susceptibles de provoquer incompréhension et suspicion entre les peuples. Vu son expérience et ses hautes compétences, il faut inciter l'Organisation à étendre son domaine d'action ainsi que sa coopération avec les institutions des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales. En 1997, l'Algérie a reçu avec satisfaction la nouvelle de la signature d'un protocole d'accord entre l'OIM et le HCR prévoyant une coordination et une coopération accrues entre ces deux organisations. L'OIM devrait également s'intéresser de plus près aux questions en rapport avec les droits des migrants dont s'occupe l'Organisation mondiale du commerce. Les relations entre l'OIM et le système des Nations Unies doivent être examinées en profondeur en tenant compte de leur importance et de leurs implications: une décision hâtive à ce sujet pourrait avoir de sérieuses conséquences. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas perdre de vue les apports et l'expérience de l'Organisation, dont la Constitution doit être préservée.

33. L'OIM accorde une importance particulière aux processus régionaux en tant que moyen d'action concertée et de dialogue entre les pays limitrophes qui ont souvent connu des problèmes similaires en rapport avec les migrations. Telle a été l'approche de la Conférence ministérielle sur les migrations en Méditerranée occidentale (Dialogue 5 + 5), qui s'est tenue à Tunis en octobre 2002, lors de laquelle ont été abordés tous les aspects complexes des migrations dans cette région du monde qui, de tout temps, a été un carrefour culturel. L'Algérie se félicite de la Déclaration de Tunis, qui énonce des mesures capables d'améliorer les méthodes de gestion des problèmes de migrations et de consolider la coopération de ce point de vue. Le processus 5 + 5 est un exemple convaincant d'action concertée au niveau régional telle que l'OIM doit l'encourager par le truchement de projets spécifiques; il est maintenant partie intégrante du Processus de Barcelone.

34. Pour ce qui est des relations bilatérales Algérie-OIM, un accord a été signé à Alger le 29 octobre 2002. La création d'un bureau de l'OIM en Algérie ouvre une nouvelle ère dans ces relations bilatérales. Tandis que l'expérience de l'OIM sera certainement instructive pour l'Algérie, les possibilités considérables d'observation et d'analyse des flux migratoires dont dispose l'Algérie ainsi que sa position géostratégique pourront servir l'OIM. La visite du Directeur général à Alger s'est soldée par des décisions relatives à de nombreux projets, cependant qu'une mission pluridisciplinaire de l'OIM a été envoyée dans cette même ville pour

définir les termes de cette coopération et déterminer quelles mesures spécifiques prendre. L'Algérie coopère déjà avec l'Organisation au Projet VIH/SIDA pour les migrants de retour et en transit en Algérie.

35. Mme BARTOSIEWICZOVÁ (Slovaquie) déclare qu'au cours des six dernières années, la Mission de l'OIM dans son pays est devenue un élément important du réseau d'organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales participant à la mise en œuvre d'une politique migratoire. La Slovaquie apprécie grandement l'aide apportée par la Mission au retour volontaire de demandeurs d'asiles slovaques déboutés de Belgique, de Finlande et des Pays-Bas et à leur réintégration dans la société; de même que celle qu'elle a fournie pour le retour volontaire dans leur pays d'origine de demandeurs à qui l'asile n'a pas été accordé par la Slovaquie. Non moins appréciés sont les programmes de formation pour les employés des administrations publiques, pour les enseignants, pour les journalistes et pour les représentants des communautés rom, tout comme les études de l'OIM portant sur les soins médicaux aux migrants, sur les demandeurs d'asile potentiels, sur la migration de Roms d'Europe centrale et sur la traite des femmes. Une des autres contributions importantes de l'OIM est sa participation à la sensibilisation du public par le biais d'une campagne dans les médias concernant divers aspects des migrations et sur la présentation des activités de l'Organisation.

36. La Slovaquie est consciente de la nécessité de suivre une approche globale et coopérative de la gestion des migrations, et elle accorde une grande importance à la rationalisation de la politique migratoire au niveau national. À cet égard, il faut souligner l'importance cruciale de la coopération régionale, en l'occurrence, pour la Slovaquie, entre les quatre pays membres du Groupe Visegrad et l'Autriche. On sait bien que, faute de s'entendre sur les principes, les mesures normatives n'ont pas les effets escomptés. Cette approche, et l'expérience pratique acquise, seront prises en compte par la nouvelle politique migratoire slovaque en cours d'élaboration.

37. Quant aux relations entre l'OIM et les Nations Unies, la Slovaquie a pris connaissance avec intérêt des vues du Directeur général sur les avantages et inconvénients d'un changement de statut. Elle conclut que, vu la complexité des migrations et les rapports que contractent celles-ci avec le commerce, l'emploi, la sécurité, le développement, etc., les gouvernements ou les institutions agissant de manière isolée ne peuvent pas relever les défis des migrations présents ou futurs, de sorte qu'une approche globale et une coopération interinstitutions sont essentielles pour traiter les questions de migrations. L'OIM bénéficie déjà de solides relations et continuera de conclure des alliances stratégiques avec le HCR et d'autres institutions et programmes des Nations Unies. Le nombre de ses Membres allant croissant, l'Organisation s'achemine vers l'universalité; à long terme, on peut envisager qu'elle devienne un membre à part entière du système des Nations Unies, mais il ne faut pas oublier que le Conseil commence tout juste à examiner en détail cette éventualité, ce qui requiert qu'on en analyse sérieusement tous les aspects.

38. M. HUGHES (Australie), souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, insiste sur la nécessité d'une action concertée entre tous les partenaires impliqués dans la gestion des migrations. Son pays continue de suivre un programme actif d'immigration et d'établissement humanitaire à l'intention de gens de tous les continents. L'Australie appuie fermement le principe et la pratique d'une gestion contrôlée des migrations et reconnaît les

bienfaits des migrations. Elle travaille main dans la main avec ses partenaires de la région, le processus entamé par la Conférence ministérielle régionale de Bali sur l'introduction clandestine, la traite des êtres humains et le crime transnational qui y est associé (2002) et par les Consultations Asie-Pacifique suivant son cours, dans le but d'améliorer la gestion des migrations. L'Australie espère travailler avec l'OIM à une application accrue de ces principes. Elle estime que l'Organisation a en permanence un rôle vital à jouer dans la stimulation du débat sur les politiques migratoires, en sus de son rôle traditionnel de prestataire efficace de services aux migrations; elle continuera de recourir sans restriction à l'OIM en tant que prestataire de services aussi longtemps qu'elle sera efficace et compétitive.

39. Au sujet de l'importante question des relations entre l'OIM et les Nations Unies, l'orateur observe que la modernisation de la Constitution de l'Organisation à la fin des années 80 a fait que celle-ci compte aujourd'hui 98 États Membres — contre 34 alors — et qu'elle fournit une gamme de services bien plus large: la réussite de l'OIM, dans sa forme actuelle, est incontestable. L'Organisation est souple et très attentive aux besoins des États Membres; elle jouit d'une situation financière relativement saine, grâce en grande partie à son système de financement par activités. Il est essentiel qu'elle préserve ces atouts. Les Nations Unies ont fait connaître leur volonté d'être davantage impliquées dans les migrations, sans encore préciser en quoi. L'OIM ayant fait savoir son intention de conclure une alliance stratégique avec le HCR, l'Australie estime qu'il serait bon que ces deux organisations définissent de meilleures modalités de travail en coopération là où leurs tâches se recoupent. Néanmoins, elle estime également qu'une fusion de l'OIM avec une quelconque institution des Nations Unies aura pour effet de faire perdre à l'Organisation les qualités auxquelles elle doit sa réussite; du point de vue des États Membres, elle doute qu'il soit souhaitable que l'Organisation devienne une institution spécialisée des Nations Unies. Il importe de se concentrer en priorité sur les problèmes migratoires particuliers susceptibles de se manifester durant la prochaine décennie avant de décider d'une éventuelle mutation institutionnelle: tout examen ultérieur de cette question doit être précédé d'une analyse complète de ses avantages et inconvénients, de sorte que les États Membres puissent en apprécier pleinement la portée. En tout cas, l'Australie espère que l'OIM restera le premier forum pour dialoguer sur les politiques migratoires et le premier prestataire mondial de services aux migrations.

40. M. HILALE (Maroc) déclare que l'étroite collaboration entre son pays et l'OIM a été encore consolidée par la récente visite du Directeur général et par la finalisation du projet de création d'un centre pour les droits des migrants. Cette initiative pionnière dans la Région méditerranéenne facilitera le lancement de campagnes d'information et de sensibilisation publiques à l'intention des migrants potentiels, des travailleurs migrants saisonniers et des migrants les plus vulnérables. En outre, le Centre renforcera les capacités techniques et institutionnelles du Maroc s'agissant des droits des migrants et de la création de mécanismes d'information et de formation permettant de s'assurer que ceux-ci sont respectés.

41. Une autre initiative commune de l'OIM et du Maroc, ayant comme principale finalité d'étudier les nouveaux aspects des flux migratoires marocains, a été l'établissement en 2000 d'un observatoire de la communauté marocaine expatriée. La seconde phase de ce projet aura pour objet d'évaluer les connaissances et l'expérience acquises à l'issue de la première phase.

42. Le Maroc se félicite de la récente décision de l'Union européenne d'attribuer 1,3 million de dollars des États-Unis à la mise en œuvre, avec l'aide de l'OIM, d'un projet pilote d'intégration et de développement socioéconomique dans la région de Titoua. Le Maroc, dont plus de 2,5 millions de ressortissants vivent à l'étranger, accorde une grande importance aux initiatives conçues spécifiquement dans l'intérêt de ces communautés, notamment par le biais d'une amélioration des conditions de vie des migrants et de l'obtention de l'égalité de traitement, de la liberté de mouvement, du regroupement familial et de la préservation de leur identité culturelle, sur la base de la non-discrimination et du respect des droits de l'homme. L'établissement d'un département ministériel chargé des affaires de la communauté marocaine de l'étranger atteste de la réelle volonté des autorités marocaines compétentes de relever les difficiles défis bilatéraux et multilatéraux que posent les migrations. Le Maroc note avec satisfaction que la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants suscitent actuellement l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale, au même titre que les aspects économiques, politiques, sociaux et culturels des migrations. Il est donc essentiel que tous les partenaires concernés par cette question renoncent à leur approche ultra-sécuritaire au profit d'une autre qui, fondée sur une stratégie de développement conjointe, profite tant aux pays d'accueil qu'aux pays d'origine.

43. La Réunion ministérielle sur les migrations en Méditerranée occidentale, qui s'est tenue à Tunis en 2002, a été le résultat du couplage dialogue politique-coopération économique; grâce aux fructueux débats qui y ont été lancés, on s'est rendu compte comme jamais auparavant de la nécessité de traiter les migrations comme un facteur unique et global de cohésion, de développement et de prospérité. Le Maroc attend avec impatience d'accueillir la prochaine réunion de ce genre en juillet 2003, afin de consolider les résultats de la première et d'énoncer les défis ainsi que des stratégies conjointes par le truchement de mécanismes de coopération appropriés. Cette deuxième réunion permettra en outre d'institutionnaliser le dialogue sur les migrations entre les pays de la Méditerranée occidentale.

44. Depuis peu, l'immigration irrégulière prend des proportions alarmantes à cause de l'apparition de réseaux de trafiquants qui facilitent l'émigration en provenance de pays très pauvres à des personnes en quête de conditions économiques meilleures. Le problème dépassant les frontières des États, il faut pour le résoudre des efforts concertés. Le Maroc, pays de transit vers l'Europe à la croisée de continents, ayant grand-peine à endiguer une telle immigration, tient pour indispensable que tous les pays impliqués dans les migrations étudient la question plus en détail et plus audacieusement, tout comme il tient pour indispensable la contribution des organisations régionales et internationales en raison de leurs hautes compétences et de leurs capacités financières et, surtout, de leur point de vue général sur les migrations, dans lesquelles elles voient un facteur du développement conjoint. La responsabilité de la résolution du problème incombe à tous les acteurs, toute approche unilatérale ou exclusivement sécuritaire étant vouée à l'échec: les obstacles dressés par les pays d'accueil sans considération des causes du problème seraient contournés sur-le-champ par des trafiquants prêts à tous les risques pour de l'argent et indifférents aux tragiques conséquences.

45. Le Maroc appelle les États à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille afin d'en garantir l'entrée en vigueur au plus tôt.

46. M. KARKLINS (Lettonie) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. L'OIM n'a cessé de grandir ces dernières années, signe évident de son succès. Au sujet de l'avenir de l'Organisation, il encourage vivement celle-ci à continuer de s'occuper des problèmes migratoires avec énergie et dévouement. Son gouvernement voit en elle une organisation dynamique, à vocation de prestataire de services, apolitique, très soucieuse de son objectif et dont le dynamisme et la souplesse organisationnels sont exceptionnels. Les migrations sont aujourd'hui étroitement liées à d'autres difficultés contemporaines — guerre, violences ethniques, sous-développement économique, trafic de drogue et d'êtres humains, maladie, médiocrité de l'éducation et du logement, etc. L'OIM doit par conséquent renforcer ses partenariats avec les organisations internationales concernées pour éviter la redondance des efforts et utiliser plus efficacement ses ressources financières.

47. Le gouvernement letton estime qu'il est prématuré de prendre une décision au sujet du statut de l'OIM par rapport aux Nations Unies, qu'une discussion et une analyse consciencieuses s'imposent à ce propos. L'efficacité et la souplesse de l'Organisation tiennent en grande partie à son indépendance; en entrant dans le système des Nations Unies, elle encourrait, du fait de la bureaucratie, une complication de la planification de ses budgets et programmes, lesquels doivent être approuvés par la Cinquième Commission des Nations Unies; outre que ses coûts de gestion, actuellement de 12 %, passeraient à 13 % — la norme dans le système des Nations Unies.

48. Se référant au tableau en p. 15 de la seconde édition de l'Annuaire 2002 des organisations intergouvernementales actives dans le domaine des migrations (*Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002*), publié dans la collection "Dialogue international sur la migration", M. KARKLINS se demande quelle serait la valeur ajoutée d'une adhésion de l'OIM au système des Nations Unies. Maints organes des Nations Unies s'occupant déjà de migrations, il se demande si le bon moyen de couvrir ce domaine n'est pas de le faire sous la forme d'une sous-traitance des Nations Unies. Néanmoins, il attend la suite des discussions à ce sujet, se déclarant prêt à changer de point de vue si des arguments convaincants en faveur de cette adhésion sont avancés. Pour l'heure, il préfère qu'on s'en tienne au statut actuel.

49. M. MENGA (Congo), après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux États Membres et observateurs, déclare que les migrations sont indissociables de l'histoire de l'humanité, qu'elles ont contribué au développement économique des États, à la création d'une culture universelle et au progrès de la science. Bien qu'elles se présentent actuellement sous un jour nettement plus complexe qu'autrefois du fait de la mondialisation, l'orateur considère que, bien gérées, les migrations pourraient être bénéfiques à la communauté internationale et qu'elles ne devraient pas être vues exclusivement comme un problème. Dans cette optique, il souligne le lien entre migrations et développement durable, sachant que pauvreté et conflits armés sont pour l'heure les principales causes des migrations. L'émigration du capital humain a des répercussions considérables sur les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, en ce qu'elle équivaut à un exode des compétences. Il demande donc instamment à l'OIM de renforcer ses politiques et activités de développement, notamment le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), le renforcement des capacités en fonction des processus régionaux, et le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), afin de mettre en place des solutions pour remédier à ce phénomène. Il estime également que le financement du Fonds 1035 devrait être revu à la hausse.

50. Un autre domaine dans lequel les hautes compétences de l'OIM ont été saluées est celui du retour et de la réinstallation de personnes déplacées et de soldats démobilisés. Le Congo a bénéficié d'un programme en conséquence, lequel pourrait être utilement étayé par des projets de développement de plus longue durée. Concernant le statut de l'OIM par rapport aux Nations Unies, M. Menga recommande la prudence et une discussion approfondie au Conseil. Il félicite le Directeur général, le Directeur général adjoint et le personnel de l'OIM pour leur excellent travail.

51. Mme KONRAD (observatrice de l'OCDE — Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe), après avoir adressé au Conseil les salutations de M. Erhard Busek, Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, déclare que les relations entre le Pacte de stabilité et l'OIM sont particulièrement satisfaisantes et demande instamment que le soutien mutuel se poursuive, voire se renforce. L'OIM a été un partenaire d'importance lorsqu'il s'est agi de lancer l'Initiative migration et asile (IMA); en rationalisant le retour des réfugiés et l'IMA, elle a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration du concept et l'intégration d'une approche globale. Dans ce contexte, elle a détaché à Vienne un de ses cadres supérieurs auprès de l'Unité de soutien de l'IMA afin de garantir la circulation rapide de l'information dans les deux sens et mettre son expérience à disposition. Ce mois encore, le Pacte de stabilité lancera une nouvelle initiative de gestion et de stabilisation des mouvements de populations en Europe du Sud-Est, dans l'optique de conférer aux actuels plans d'action nationaux une dimension régionale et de définir pour cette partie du continent une approche intégrée et globale de l'asile, des migrations et des retours de réfugiés. Cette initiative sera étroitement coordonnée avec d'autres initiatives en rapport qui se déroulent ou non dans le cadre du Pacte de stabilité. Mme Konrad apprécie grandement le soutien exprimé par l'OIM envers cette initiative.

52. Le Pacte de stabilité a été conçu pour encourager la coopération entre les pays de l'Europe du Sud-Est et pour rationaliser l'aide à l'intégration politique, économique et sécuritaire de cette région au reste du continent. La lutte contre la traite des êtres humains est une des préoccupations majeures et le Groupe d'action sur la traite d'êtres humains (SPTF), instauré sous l'égide de l'OCDE, a défini un canevas permettant à toutes les organisations internationales ou non gouvernementales concernées par la traite des êtres humains dans la région d'offrir leur appui et leurs compétences. La coordination est dans ce domaine essentielle, comme l'a concrètement montré le SPTF, lequel encourage les États à concevoir des stratégies nationales et régionales anti-trafic et aide les gouvernements à améliorer leur capacité à agir, seuls ou de concert. Le SPTF a mis sur pied une équipe de coordination spécialisée dont l'OIM est un des principaux partenaires et qui a élaboré un plan d'action anti-trafic pluriannuel pour l'Europe du Sud-Est. La coopération entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination est capitale pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains. Quant à la Déclaration de Bruxelles sur la prévention et la lutte contre le trafic d'êtres humains, les futures activités en profiteront sans aucun doute beaucoup.

53. Le Président du Groupe informel de l'OCDE pour l'égalité des sexes et la lutte contre la traite, Mme l'ambassadeur Del Marmol, souhaitait participer à cette réunion, mais elle se trouve au Portugal, où les ministres des affaires étrangères des États participants de l'OCDE sont sur le point d'adopter une Déclaration sur la traite des êtres humains dont le texte a été remis aux membres du Conseil de l'OIM pour information. Elle rappelle que le SPTF s'appuie sur les

connaissances et l'expérience d'organisations internationales qui, telles l'OIM, ont le potentiel pour aider à fournir plus de renseignements de meilleure qualité, pour inciter à développer une législation appropriée, pour promouvoir une réponse adéquate en matière de renforcement des lois, et pour protéger les victimes de la traite. En outre, il faut la volonté politique: elle apprécie donc la possibilité qui lui est offerte d'en appeler à l'OIM, qui a suffisamment de poids politique pour faire avancer les choses dans ces domaines.

54. Au sujet du futur statut de l'OIM et des relations entre celle-ci et les Nations Unies, M. FULLER (Royaume-Uni) déclare que son gouvernement, bien qu'encourageant l'étroite coopération avec le HCR, ne voit pas la fusion des deux organisations comme la meilleure solution. La question de savoir s'il faut que l'OIM reste une organisation indépendante ou qu'elle devienne une institution spécialisée des Nations Unies reste par ailleurs ouverte, et les Membres de l'Organisation devraient définir les objectifs et décider des conditions de l'adhésion si une décision dans ce sens était prise. Par conséquent, il appuie la proposition de désignation d'une équipe chargée de considérer plus attentivement le problème. Celle-ci devra déterminer avec soin les conséquences pour l'OIM de toutes les modifications de son statut, tous avantages et inconvénients compris, et devra émettre des recommandations à l'intention du Conseil. Quel que soit le futur statut de l'Organisation, sa capacité de réflexion et d'action indépendantes doit être conservée. De plus, le Royaume-Uni a pris part avec intérêt au dialogue sur la politique migratoire lancé par l'OIM, et plus particulièrement par le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire. Le Royaume-Uni est favorable à la poursuite des discussions lors de futures sessions du Conseil de l'OIM qui ont pour objet de comparer les points de vue et les renseignements facilitant l'optimisation des pratiques migratoires. Dans le cadre de ce processus, il n'envisage pas l'établissement de normes ou l'élaboration d'un projet d'accord-cadre internationalement contraignant. Enfin, il note que le Directeur général se représentera à l'élection de 2003. Sous sa direction, l'OIM a été efficace, elle a fait un bon usage de ses ressources financières et elle a été un lieu de débat constructif sur les questions migratoires. Pour ces raisons, le Royaume-Uni soutiendra la candidature de M. McKinley.

55. M. ZAPATA (Honduras) remercie le Secrétariat de l'OIM des utiles documents d'information préparés à l'avance et le Directeur général de son excellent travail. Le rôle de l'OIM a été capital au Honduras dans le cadre des travaux de reconstruction consécutifs aux ravages causés par l'ouragan Mitch à la fin 1998. L'Organisation a collaboré à des programmes d'organisation sociale et communautaire, a fourni une assistance technique aux ministères dans ce même domaine ainsi qu'un appui à des campagnes de sensibilisation aux risques des migrations irrégulières. En outre, un important programme de prévention des catastrophes et de gestion des risques a été mené en ville et à la campagne avec le concours de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID); en outre, des ressortissants honduriens résidant aux États-Unis ont été mis au bénéfice du statut de protection temporaire (TPS) par le Gouvernement américain après l'ouragan. D'autres programmes particulièrement importants concernent le retour des migrants, la prévention des catastrophes, le renforcement national des capacités et la réinstallation. Récemment, le Honduras a soumis à l'OIM un projet axé sur l'amélioration de la sécurité intérieure. Le rôle de l'OIM à cet égard serait vital vu son implication dans les campagnes d'information organisées par les autorités nationales à l'intention des communautés civiles et visant à améliorer le climat sécuritaire, encourager les investissements internes et créer assez d'emplois pour inciter les ressortissants à rester dans le pays plutôt qu'à grossir les rangs d'autres migrants irréguliers honduriens en quête d'une vie



meilleure. Pour le Honduras, l'OIM demeurera une organisation clé dans le secteur des migrations. Quant à ce que l'Organisation devienne peut-être un membre à part entière des Nations Unies, la position du Honduras est que tout changement doit aboutir à renforcer et améliorer l'Organisation plutôt qu'à en alourdir l'administration et, éventuellement, réduire son efficacité. Face au défi des migrations, l'OIM travaille très bien et indépendamment. Elle a acquis des connaissances et une expérience précieuses concernant les effets des mouvements de personnes sur les aspects économiques, sociaux et politiques du développement. Afin de préserver cet acquis, les activités de terrain de l'OIM doivent rester souples. Le Honduras espère que si l'OIM venait à faire partie du système des Nations Unies, la recherche de ressources financières serait plus facile, sans que la spécificité et la flexibilité de l'Organisation y perdent.

56. M. KIHOMANO (République-Unie de Tanzanie), souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, rend hommage au Directeur général et à l'Organisation tout entière pour leur immense contribution à travers l'aide fournie aux gouvernements pour relever les défis migratoires. La mondialisation et ses conséquences ont continué d'être au centre des programmes de beaucoup de forums mondiaux. Les horribles crimes perpétrés lors des attaques terroristes aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, de même que l'escalade des conflits en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, ont aggravé les souffrances humaines. De nombreux cas de déplacements, de situations créant des réfugiés et de massacres ont par ailleurs été enregistrés et, en plus de cela, des catastrophes naturelles ont provoqué des mouvements de population de grande ampleur, intranationaux ou transfrontières, avec autant de conséquences sur le plan des mouvements migratoires. Certains faits encourageants ont toutefois été observés au niveau de l'intégration régionale et des initiatives pour la migration ordonnée. En Afrique, divers programmes, en cours, ont pour finalité l'émancipation économique du continent, la création de nouvelles possibilités de production en Afrique même et à l'extérieur, et enfin un développement économique sain; débouchant sur la hausse du niveau de vie, ils faciliteront la migration ordonnée.

57. En octobre 2002, la Tanzanie a signé un accord de coopération avec l'OIM, accord qui octroie à l'Organisation un statut légal dans le pays et dont la Tanzanie espère tirer beaucoup de profit. Les intervenants dans les projets de l'OIM en Tanzanie travaillent actuellement à un document concernant un programme tanzanien de migrations au service du développement, sous les auspices du MIDA. Ce document renseignera sur les modalités de mise en œuvre de divers programmes de migration dans le pays, notamment pour ce qui est de la main-d'œuvre, de l'instruction avancée, de la gestion, de la statistique et de l'emploi. Il sera bientôt soumis au Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est de Nairobi, à des fins d'obtention d'une aide financière et de conseils.

58. M. Kihomano estime que l'OIM a passé avec succès l'épreuve du temps. Expérience et hautes compétences sont mises en commun lors des réunions de l'OIM, tandis que les ateliers organisés à l'intention des décideurs ont précieusement facilité l'échange d'idées et la compréhension des questions et de la dynamique migratoires — ce qui intéresse tous les États Membres. Ce type de forums devrait être à l'avenir encouragé. Il importe également de parler des relations de l'OIM avec les Nations Unies et des avantages et inconvénients qu'implique la conservation du statut actuel. La Tanzanie est favorable à ce que l'OIM se joigne aux Nations Unies.

59. Mme CLARAMUNT (Costa Rica) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs et exprime sa gratitude à l'Organisation. Les discussions ayant lieu à la présente session du Conseil sont précieuses, car elles mettent en relief les défis et tâches à venir dans le domaine des migrations. Pour son pays, il s'est dégagé de la confrontation des points de vue, lors des séminaires, à la fois des informations exploitables par les nouvelles approches et une consolidation des processus existants de gestion des migrations. Elle souhaite débattre sans *a priori* des différentes options qui s'offrent pour aboutir à une meilleure efficacité intra-institutionnelle et interinstitutionnelle s'agissant de traiter les problèmes migratoires actuels en rapport avec les réfugiés, la criminalité transnationale et les personnes en quête d'une vie meilleure. Efficacité, souplesse et coûts doivent tous être pris en compte, sans oublier que les politiques nationales et internationales doivent impérativement insister sur les droits de l'homme et que les mesures de coopération voulues doivent accompagner la mise en place de ces politiques. Il faut en outre analyser plus soigneusement la responsabilité conjointe des États et des autres acteurs de la société civile.

60. L'oratrice exprime sa profonde reconnaissance pour le travail accompli dans son pays grâce à la mission de l'OIM, laquelle, assurant depuis San José des fonctions régionales, a fourni un précieux soutien à l'Amérique centrale, où les mouvements migratoires sont importants. Le Costa Rica recevant beaucoup d'immigrants, il est important de renforcer la Mission afin d'aider les gouvernements à préserver la qualité des systèmes sociaux, médicaux et scolaires et à garantir le respect des droits des migrants. Mme Claramunt est donc favorable à des discussions ouvertes et directes semblables à celles qui ont été lancées au Conseil, et elle demande instamment au Directeur général de continuer à explorer des voies pratiques permettant de répondre aux besoins particuliers des migrations internationales.

61. M. EVDOKIMOV (observateur de la Fédération de Russie) déclare que le rapport annuel sur les activités de l'OIM montre que la coopération internationale en matière de migrations gagne en énergie, ce qui profite aussi bien à l'OIM qu'aux pays et organisations partenaires. Son pays apprécie la contribution de l'Organisation à la résolution des problèmes migratoires, encore très aigus, dans la Communauté des États indépendants (CEI). Afin d'étendre l'applicabilité du droit international aux migrations intérieures de la CEI pour faire des migrations un facteur facilitant le développement économique et culturel constant des États de la région, le travail entamé en 1996 doit se poursuivre. La Fédération de Russie, qui déploie des efforts considérables pour faire face à ses problèmes migratoires, juge très important d'aligner sa législation sur les normes européennes et internationales. Deux lois fédérales essentielles — l'une portant sur la citoyenneté au sein de la Fédération russe et l'autre, sur le statut des étrangers dans ce pays —, conformes à la pratique internationale et à l'expérience juridique dans ce domaine, ont été adoptées en juillet 2002; quant à la loi disposant la délivrance d'une pièce d'identité spéciale aux migrants, qui marque un pas vers une meilleure régulation des migrations dans la Fédération de Russie, elle l'a été en automne. La situation reste néanmoins difficile. Les frontières de la Russie avec les pays de la CEI restent perméables, et la Fédération souffre toujours d'un afflux constant de migrants venant du Sud-Est asiatique, d'Afrique et du Moyen-Orient.

62. Selon les spécialistes, il y aurait dans la Fédération de Russie environ 1,5 million de migrants irréguliers venus de ces régions, ce chiffre incluant non seulement les demandeurs d'asile, mais aussi des individus qui entendent avoir des activités illicites, dont la traite d'êtres humains et le trafic d'armes ou de stupéfiants. Faute d'une aide internationale spécifique, la

situation pourrait échapper à tout contrôle, avec à la clef de graves conséquences, dont le terrorisme international. Le déploiement d'efforts internationaux concertés est donc de la plus haute importance. La Fédération de Russie soutient pleinement les projets de l'OIM dans le pays, en particulier le projet de dialogue et le programme technique de renforcement des capacités de gestion des migrations pour l'Asie centrale et pour la République populaire de Chine, récemment élaborés par l'OIM.

63. Le nouvel accord conclu entre la Fédération de Russie et l'Organisation contribuera sûrement à renforcer considérablement la coopération entre les deux parties. L'orateur a bon espoir que la présente session du Conseil de l'OIM donne un nouvel élan tant au perfectionnement de l'Organisation qu'au renforcement de la coopération entre la Fédération de Russie et l'OIM.

64. M. SIMKHADA (observateur du Népal) déclare que ce sont la pertinence croissante du travail de l'OIM dans le contexte de la mondialisation et le dynamisme avec lequel le Directeur général emmène l'Organisation qui ont incité le Royaume du Népal à solliciter un siège d'observateur l'année dernière. L'orateur attend impatiemment de participer aux travaux de l'OIM. Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, il exprime l'espoir de voir son pays siéger en tant que Membre de l'Organisation à la réunion du Conseil de l'automne 2003. Vu la recrudescence sans précédent des migrations internationales dues à maints facteurs sociaux, économiques et politiques, l'OIM doit relever un énorme défi s'agissant de promouvoir le dialogue aux niveaux national, régional et international au bénéfice de migrations maîtrisées, ordonnées et licites. Selon lui, la prévention des migrations irrégulières, de la traite d'êtres humains et de la xénophobie, de pair avec le besoin d'une coopération internationale à cette fin, représentent un des plus importants défis qui se posent aujourd'hui au niveau politique. Les Membres de l'OIM doivent réfléchir ensemble à la formulation de directives appropriées dans le domaine des politiques pour tous ceux qui sont impliqués dans les migrations: pour le Népal, la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés sont au centre du débat, et M. SIMKHADA réitère les appels lancés à l'OIM par plusieurs pays en développement en faveur de politiques migratoires plus tolérantes.

65. Faire en sorte que les mouvements de personnes s'effectuent en souplesse est une tâche difficile, et il est crucial, afin de restreindre les migrations illicites, d'augmenter le niveau et le flux des ressources pour améliorer les conditions de vie par la création d'emplois et par des programmes de réduction de la pauvreté dans le monde en développement. Le Népal soutient donc entièrement les projets proposés par l'OIM aux pays en développement portant sur une formation au développement des qualifications, sur la sensibilisation aux risques du trafic illicite, sur l'encouragement au dialogue et au renforcement de la coopération à tous les niveaux afin d'élaborer un plan international complet permettant de gérer, partout dans le monde, les migrations mieux et plus humainement. M. Simkhada insiste sur le fait que la nouvelle situation mondiale exige un nouveau modèle de bonne gouvernance: le dialogue sur les politiques migratoires institué par l'OIM tente de réduire l'apparente contradiction entre la mondialisation de l'économie et la localisation des politiques — un problème complexe mais primordial.

66. M. VAN HOVELL (observateur du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, HCR) se réjouit de l'opportunité qui lui est donnée de participer au Conseil de l'OIM et, se référant à l'utile schéma de gestion des migrations qui a été distribué, déclare qu'étant donné la

nature intrinsèquement désordonnée des exodes de réfugiés on ne peut prétendre gérer les déplacements forcés comme on le fait pour le contrôle des migrations ou la main-d'œuvre migrante. Il reconnaît qu'il y a matière à améliorer la gestion sur le plan de la coordination et de l'équité des mesures adoptées lors de crises de réfugiés, et il prend acte de la nécessité pour les systèmes d'asile de déterminer rapidement, en s'entourant des précautions voulues, qui a réellement besoin de protection. Beaucoup d'éléments figurant sur le schéma ont des impacts différents selon la forme que revêtent les migrations. Les questions de la documentation destinée aux migrants et des relations avec les diasporas valent aussi bien pour les réfugiés que pour la main-d'œuvre migrante; il en va de même du thème de l'intégration, eu égard à la solution potentielle que celle-ci représente, mais également des graves problèmes auxquels se heurtent tant les réfugiés et les travailleurs migrants que certaines sociétés d'accueil. Les responsabilités du HCR envers les réfugiés et d'autres ne s'appliquent pas, bien entendu, aux migrants en général; néanmoins, le HCR a intérêt, à la lumière de l'élargissement du débat sur les migrations, à s'assurer que le contrôle migratoire ne pénalise pas le régime de protection des réfugiés. Les mesures de lutte contre la traite et le trafic illicite peuvent restreindre l'exploitation des demandeurs d'asile et des réfugiés, cependant que l'extension des possibilités d'immigration légale permettrait de réduire le recours incertain à la filière de l'asile. Une image globalement plus positive des migrations, insistant sur le potentiel économique, aiderait à faire contre-poids aux tendances xénophobes et à l'atmosphère de plus en plus négative qui entoure certains systèmes d'asile. En outre, le renforcement de la coopération internationale, particulièrement entre pays d'origine et pays de destination, est capital pour permettre le prompt retour des demandeurs d'asile déboutés. L'orateur se félicite de ce que l'intensification de la coopération internationale domine à présent le débat général sur les migrations; pour qu'une telle coopération porte, un de ses objectifs centraux doit être de promouvoir le potentiel bénéfique des mouvements migratoires en limitant les conséquences les plus néfastes de ceux-ci, tandis qu'il faut tenir compte des intérêts de tous les pays intéressés de manière juste et équilibrée. Si elle se veut humaine, la souveraineté des États doit faire la part des droits de l'homme des migrants en général et de ceux des réfugiés en particulier.

67. La collecte et l'analyse des données exigent une coopération accrue. L'*Annuaire statistique 2001* du HCR, récemment publié, fournit une quantité d'informations pertinentes. Le HCR et l'OIM ont comme objectif commun une coopération plus étroite et efficace et des progrès substantiels en la matière ont été réalisés ces dernières années. Depuis la signature du Protocole d'accord, en 1997, la coopération opérationnelle ponctuelle a évolué vers des relations mieux définies et de portée stratégique. Au cours des Consultations mondiales sur la protection internationale, les deux organisations ont préparé ensemble un document traitant de la protection des réfugiés et du contrôle migratoire; par ailleurs, le Groupe d'action sur l'asile et la migration (AGAMI), fruit de ce processus consultatif, est désormais un important forum interinstitutions. Des discussions de haut niveau sur les politiques ont d'ailleurs eu lieu, le Haut commissaire et le Directeur général ayant récemment examiné le rôle de l'OIM dans les opérations de retour volontaire et la collaboration correspondante du HCR — deux questions sur lesquelles ils reviendront.

68. D'un côté, le HCR juge nécessaire de délimiter plus clairement les responsabilités opérationnelles; de l'autre, il souhaite se consacrer davantage à la concertation sur les politiques conjointes et à la définition d'approche communes. Les deux organisations ont des mandats différents, des compétences différentes et, parfois, des approches différentes, mais, lorsque

lesdits mandats se recoupent, la conjonction des forces respectives pourrait être véritablement synergique dans des domaines précis tels que l'asile et les migrations involontaires. On a pu le constater quand les deux organisations ont participé à divers forums internationaux.

69. Suivant très attentivement les discussions en cours à Genève et à New York, le HCR est satisfait de ce que le Secrétaire général des Nations Unies soit engagé dans une réflexion sur l'apport des Nations Unies dans le domaine des migrations. Étant donné qu'aucune institution des Nations Unies ne travaille systématiquement sur l'éventail complet des migrations, un resserrement des relations interinstitutions s'impose de toute évidence, tant au sein du système des Nations Unies, qu'avec, notamment, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'OIM. Le HCR est résolu à faire avancer le partenariat avec l'OIM.

70. M. ABELLA (observateur pour l'OIT — Organisation internationale du travail), après avoir remercié les membres du Conseil de l'OIM et le Directeur général de l'avoir autorisé à contribuer aux travaux du Conseil de l'OIM, déclare que les tendances actuelles montrent à l'évidence que, durant cette décennie, la gestion des migrations posera aux États Membres des défis toujours plus ardues. Pendant cette période, quelque 460 millions de travailleurs supplémentaires viendront grossir les rangs de la population active de la planète. Alors que le revenu mondial semble avoir augmenté de 3 % par an en moyenne depuis les années 1990, la croissance de l'emploi a été, avec 1,5 % par an, bien plus lente. Dans les régions les moins développées, une multitude de jeunes travailleurs pleins d'espoirs, dont beaucoup ont largement investi dans leur formation, attendent une occasion de travailler. La plupart d'entre eux seraient déçus d'occuper un emploi peu productif dans des secteurs exploitant des méthodes obsolètes. Ce problème ne peut bien sûr pas être résolu par les seules migrations, lesquelles ne répondraient aux besoins d'emploi que d'une faible partie d'une population active en augmentation. Il est nécessaire que le monde crée de nouveaux pôles de croissance économique en Afrique subsaharienne, dans les régions densément peuplées d'Asie méridionale, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. De plus, ladite croissance devra générer plus d'emplois qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. L'OIT promeut depuis des années des stratégies de développement créant davantage d'emplois par unité de capital, et elle a fait une priorité de la réduction des inégalités entre les zones rurales et les zones urbaines. Les migrations constituant une force qui contribue indépendamment à la mondialisation, et non pas seulement une de ses conséquences, elles doivent être mieux comprises si l'on veut maîtriser leur potentiel au service d'une plus grande prospérité et si l'on veut résoudre les problèmes sociaux qu'elles soulèvent.

71. L'OIT, qui s'intéresse de longue date à ces questions, est consciente de la complémentarité des atouts particuliers de chaque organisation. Son propre apport pourrait consister à promouvoir le dialogue social sur l'élaboration des politiques migratoires et intégratives. Ses trois mandants — gouvernements, travailleurs et organisations d'employeurs — ont déjà manifesté leur sincère volonté de résoudre les problèmes posés par les migrations à tous les niveaux. L'OIT a été en outre chargée d'élaborer des normes relatives à la protection des travailleurs migrants, et elle œuvre à promouvoir des principes et des normes susceptibles d'inspirer les législations et pratiques nationales qui les concernent. Les services techniques de l'OIT, tant sur le terrain qu'au siège de l'Organisation, travaillent à de nombreuses questions intéressant la conception des politiques en matière de main-d'œuvre migrante; ils s'emploient à promouvoir des modèles d'intégration sociale des migrants et des travailleurs issus de minorités, à mettre en place des solutions de remplacement aux migrations, à faire acquérir aux travailleurs des compétences

recherchées, à améliorer les services de l'emploi et à réglementer l'embauche, à répertorier les risques pour la santé et la sécurité et à promouvoir des méthodes de travail sûres, à conclure des accords sur la sécurité sociale des migrants, à réduire la vulnérabilité particulière des travailleuses migrantes, dont la menace de la traite, à produire des données et à surveiller les migrations, à mobiliser en faveur du développement les envois d'argent.

72. Au printemps 2002, les organes directeurs de l'OIT ont décidé d'inclure dans les discussions générales de la Conférence internationale du Travail 2004 le thème des travailleurs migrants; ils ont invité l'OIM à participer activement à la Conférence et à fournir les renseignements indispensables pour que soit fructueux l'examen des nombreuses questions qui seront vraisemblablement abordées. Ils ont aussi proposé la tenue d'une réunion de toutes les organisations internationales s'occupant des migrations afin de définir, coordonner et conjuguer leurs efforts, leurs ressources et leurs stratégies; enfin, ils ont rappelé l'intérêt continu de l'OIT pour le travail de l'OIM et pour une coopération avec son Directeur général en vue de répondre aux défis nombreux et complexes des migrations internationales.

73. Mme RODRIGUEZ (Rapporteur spécial des Nations Unies de la Commission des droits de l'homme pour les droits des migrants) déclare qu'en tant que Rapporteur spécial des Nations Unies de la Commission des droits de l'homme pour les droits des migrants, sa mission consiste à examiner la situation au plan des droits de l'homme des migrants et à énoncer les moyens de les préserver plus efficacement. Elle a observé à maintes reprises que la gestion des migrations ne se conformait pas à ce principe; des familles sont séparées, des migrants sont détenus arbitrairement et longuement dans des conditions inadéquates. À ce propos, elle se réfère à son prochain rapport à la Commission des droits de l'homme, lequel traite spécifiquement des droits de l'homme des migrants privés de liberté. Bien que des lois garantissent théoriquement le respect des droits de l'homme dans la plupart des pays, d'autres facteurs tels la xénophobie, la discrimination, la corruption, le manque de formation et l'impact de la traite et du trafic illicite d'être humains en empêchent la pleine application. Elle prend note avec satisfaction de ce qu'au Conseil plusieurs orateurs ont insisté sur ces problèmes et aussi sur la nécessité d'intégrer les droits de l'homme dans la gestion des migrations. Maints instruments internationaux reconnaissant aux États la responsabilité de garantir les droits de l'homme à toute personne dépendant de leur juridiction, Mme Rodriguez souligne l'importance de la Convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Sans prétendre imposer des obligations aux États ou remettre en question leur souveraineté nationale, la Convention a toutefois stipulé dans un seul instrument une large gamme de droits de l'homme pour les migrants et leurs familles, en situation régulière ou non. Ses dispositions vont considérablement remédier à la vulnérabilité dans laquelle les migrants se trouvent souvent, notamment lorsqu'ils acceptent un emploi non déclaré. La Convention sert également de modèle pour la coopération internationale en matière de gestion des migrations afin de prévenir les migrations irrégulières. Elle rappelle qu'une seule ratification supplémentaire est nécessaire pour que la Convention entre en force, ce qui, espère-t-elle, sera chose faite au 18 décembre, date de la Journée internationale des migrants.

74. L'oratrice souhaiterait qu'aient lieu à l'OIM des débats plus poussés sur les droits de l'homme, sujet auquel à l'évidence tous les États Membres portent un intérêt, afin d'améliorer les programmes de gestion des migrations. L'Organisation a un important rôle à jouer dans la gestion des migrations, laquelle inclut des activités de protection. Espérant que le dialogue

constructif se poursuivra, elle se déclare prête à faire part à l'OIM des meilleures pratiques qu'elle a pu observer dans l'exercice de ses fonctions.

75. Mme MENDOZA (observatrice de l'ONUSIDA, Programme commun des Nations Unies de lutte contre le VIH/SIDA) remercie l'OIM de l'occasion qui lui est donnée de participer à la présente session du Conseil, laquelle coïncide avec un renouveau de la collaboration entre l'OIM et le Secrétariat de l'ONUSIDA, collaboration amorcée en 1998 lorsqu'il est apparu clairement que la propagation du VIH/SIDA et la mobilité vont de pair. Depuis, les deux organisations n'ont cessé de renforcer aux niveaux mondial et régional leur partenariat, dont a émergé le premier accord de coopération, signé en 1999, renforcé plus tard par le nouveau canevas de travail. La coopération renouvelée répond à des défis nouveaux découlant des obligations contractées par 180 gouvernements dans le cadre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA proclamée à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001, ainsi qu'aux objectifs de développement pour le millénaire. L'OIM a un rôle unique à jouer par rapport au VIH/SIDA, les migrations augmentant la vulnérabilité et incitant à des comportements qui exposent à cette maladie. La collaboration entre l'ONUSIDA et l'OIM insiste au niveau international sur l'amélioration de la compréhension et sur les relations entre le VIH/SIDA et les populations migrantes, ainsi que sur l'assurance que les programmes nationaux et régionaux tiennent compte des besoins de prévention et de soins de celles-ci. L'oratrice exprime l'espoir que le renforcement de capacités des institutions par la stimulation des liens entre pays et ressources techniques sera durable et pertinent. Les deux organisations ont œuvré ensemble à promouvoir les meilleures pratiques et l'examen des politiques qui serviront de base pour élaborer les programmes. De grands progrès ont été accomplis ces quatre dernières années, matérialisés entre autres par la participation de spécialistes de l'OIM sur le terrain, par des actions communes avec les groupes de terrain des Nations Unies dans le cadre de programmes migratoires régionaux en Asie et en Afrique, et par le fait que les institutions admettent toujours plus volontiers que le VIH/SIDA a de l'importance pour la réalisation des objectifs de l'OIM. Le Secrétariat de l'ONUSIDA apprécie ces avancées mais admet que beaucoup de défis subsistent: souvent accélérée par la mobilité, l'épidémie de VIH/SIDA se propage de manière phénoménale dans maintes régions. Tandis que le nombre de migrants continue d'augmenter, les flux migratoires sont plus complexes et diversifiés. Les mesures axées sur le VIH n'ont qu'une portée limitée, la coopération interpays est faible et l'appui politique, souvent inconsistant. Le partenariat entre les deux organisations vise à étoffer leurs connaissances et capacités respectives, dont il s'agit de tirer parti pour relever ces défis. Cela requiert une implication plus grande, qui doit se traduire par des efforts programmatiques concrets et être soutenu par un engagement à haut niveau en fait de politiques et de mobilisation des ressources. Mme Mendoza espère que le Conseil accordera un appui total aux initiatives de l'OIM en rapport avec le VIH/SIDA et à l'esprit du partenariat ONUSIDA-OIM. Elle assure le Conseil de l'indéfectible volonté du Secrétariat de l'ONUSIDA de continuer d'intensifier avec l'OIM la prise en charge du VIH/SIDA dans le cadre des migrations.

La séance est levée à 13h10.